



Le tétragramme au centre d'une illustration d'une Bible espagnole du XIVe siècle

La première mitsva

L'obligation de croire en Dieu

*Peut-on pratiquer le judaïsme sans croire en Dieu? Pour Maimonide la croyance en Dieu est le principe qui préside à tous les autres commandements.*

ספר המצות להרמב"ם

המצווה הראשונה היא הצווי אשר צונו בהאמנת האלהות והוא שנאמין שיש שם עלה וסבה הוא פועל לכל הנמצאים והוא אמרו אנכי ה' אלהיך ובסוף גמרא מכות אמרו תרי"ג מצות נאמרו למשה בסיני מאי קראה 'תורה צוה לנו משה דברים לג ד ר"ל מנין תור"ה והקשו על זה ואמרו "תורה בגימטריא תרי"א הוי "והיה המענה "אנכי ולא יהיה מפי הגבורה שמענום" הנה נתבאר לך ש"אנכי ה'" מכלל תרי"ג מצות

Maimonide, Livre des commandements

Le premier commandement est celui qui nous a été enjoint de croire en Dieu, c'est-à-dire de croire qu'il y a une cause première et une antériorité qui préside au fonctionnement de tous les êtres. Et c'est pour cela qu'il est dit "Je suis Hachem, ton Dieu" ([Exode 20.2](#)) et à la fin du traité Makot les sages ont dit que 613 commandements ont été énoncé à Moïse au Sinai, comme l'indique le verset "Moïse nous a ordonné Torah" ([Deutéronome 33,4](#)) ce qu'il faut comprendre comme "la valeur numérique du mot Torah". Et l'on objecte là-bas que la valeur numérique de Torah n'est que de 611 (et pas 613) et l'on répond que [les deux injonctions] "Je suis ton Dieu" et "Tu n'auras pas d'autres dieux" ont été entendues directement (par le peuple) du ciel (sans passer par Moïse). Il est donc clair que "Je suis ton Dieu" fait partie intégrante de l'ensemble des 613 commandements

Traduction : Ruben Honigmann